

Compte-rendu



Objet	Conseil du Collège des Écoles Doctorales
Lieu	Salle du Conseil
Date	6 mars 2024
Heure	14h

Participants	Fonctions
Aurélie ANGLERAUD	Responsable administrative du CED
Elena AGUZOU	Gestionnaire financière du CED
Lucas AUROUET	Représentant des doctorants de l'ED GIO
Sylvain BENOIT	Directeur du Pôle Formation
Clarisse BROSSIER	Représentante des doctorants de l'ED BCS
Sabrina BRUGIER	Assistante de gestion administrative CED
Claire BUISSON	Responsable de la cellule Études Doctorales CED
Vincent CHALEIX	Directeur adjoint de l'ED BCS
Claire CORBEL	Directrice du Pôle Recherche
Dominique CROS	Vice – Président Recherche
Véronique DELUCHAT	Directrice adjointe de l'ED SI
Isabelle DISTINGUIN	Directrice adjointe de l'ED GIO
Christelle DUBLANCHE-TIXIER	Directrice adjointe de l'ED SI
Vincent GLOAGUEN	Vice – Président délégué à la Formation Doctorale
Dorian GUILLON	Assistant de gestion administrative CED
Anne JULIEN VERGONJANNE	Directrice de l'ED SI
Isabelle KLOCK FONTANILLE	Présidente de l'Université de Limoges
Aurélie LACOMBE	Assistante de gestion administrative et communication du CED
Vincent LARROQUE	Représentant des doctorants de l'ED SI
Virginie LAVAUZELLE	Gestionnaire formation et activités de valorisation du doctorat CED
Claude RAYNAUD	Directrice de la Formation à la CCI formation
Frédérique SAVIGNAT	Responsable cellule Professionnalisation, Valorisation, Carrière CED
Danielle TROUDAUD	Vice-Présidente CFVU
Mireille VERDIER SAGE	Directrice de l'ED BCS
Soazig VILLERBU	Directrice de l'ED LSHS

Excusés :

Choukri BEN AYED - Directeur adjoint de l'ED LSHS
Christophe BONNOTTE - Directeur du Pôle Vie Etudiante
Laurent BOURDIER - VP stratégie internationale et Directeur du Pôle International
Morgane BRISSAUD - Représentante des doctorants de l'ED LSHS
Fanny ESCURE - Assistante de gestion administrative CED
Guilhem FRESCALINE - Coordonnateur pôle international à l'ANRT
Ludovic HAMON - Délégué Régional CNRS Centre Limousin Poitou Charente
Richard SALIVES - Délégué Régional INSERM Nouvelle Aquitaine
Delphine THARAUD - Directrice de l'ED GIO

Pouvoirs :

Delphine THARAUD donne son pouvoir à Isabelle DISTINGUIN
Guilhem FRESCALINE donne son pouvoir à Vincent GLOAGUEN

Ordre du jour :

I - Institutionnel

Approbation du Compte rendu du Conseil du CED du 18 octobre 2023

II - Présentation du projet Doc Lab

III - Présentation du dispositif VAE et VAE inversée - Intervention de Mme Claude RAYNAUD, Directrice de la formation à la CCI

IV - Restitution des échanges autour de l'HDR

V – Evènementiel

Ma Thèse en 180s
Cérémonie de remise des diplômes de doctorat.

VI – Présentation de l'association ADPLIM - Intervention de Clarisse BROSSIER et Milène PARQUET, trésorières de l'association

VII - Points divers

I – INSTITUTIONNEL (diapositives 5 et 6)



1. Approbation du Compte rendu du Conseil du CED du 18 octobre 2023

Le compte rendu du Conseil du CED du 18 octobre 2023 est soumis au vote des conseillers et **approuvé à l'unanimité.**

2. Présentation des nouvelles directrices adjointes des ED GIO et SI

Monsieur Vincent GLOAGUEN présente aux membres du Conseil les nouvelles **directions adjointes** proposées par les conseils des ED SI et GIO, soit :

- Mme **Christelle TIXIER** en remplacement de M. Alexandre MAITRE pour l'ED SI
- Mme **Isabelle DISTINGUIN**, pour l'ED GIO

Il rappelle ensuite le processus qui conduira à la nomination de ces deux nouvelles directrices adjointes, à savoir, dans un premier temps, un vote à la prochaine **Commission Recherche du 18 mars 2024** suivi, ensuite, d'un vote du **Conseil d'Administration du 5 avril 2024.**

II - PRESENTATION DU PROJET DOC'LAB (diapositives 8 à 12)



Vincent GLOAGUEN présente aux membres du Conseil, le projet déposé par le CED, dans le cadre de l'Appel à Projets Nouvelle Aquitaine 2023/2024.

Ce projet, intitulé *Doc Lab* s'inscrit dans le **nouvel axe de l'AAP « soutenir la formation doctorale »**, introduit cette année par la Région.

Compte tenu des délais contraints de réponse à cet AAP, lancé en novembre pour un dépôt des projets en décembre, il n'a pu faire l'objet d'une présentation préalable à sa soumission, auprès des Ecoles Doctorales.

Partant du constat d'une baisse des effectifs de doctorants au cours des 10 dernières années, aussi bien au niveau local que national, ce projet se donne pour ambition de changer les regards sur ce plus haut diplôme universitaire, à l'aide notamment de plusieurs actions **valorisation du doctorat** :

- L'essaimage au sein des différentes ED, **des Cordées de la recherche**, dispositif déjà en vigueur au sein de l'ED SI via l'EUR TACTIC,
- La création d'un **forum des convergences**, dont le but sera de lier l'ensemble des dispositifs en place à l'Université, du Bac -3 (*Cordées de la réussite*) jusqu'au Bac +8 (*Cordées de la recherche*).

Vincent GLOAGUEN précise que le **budget prévisionnel de ce projet a été établi à 157.2k€**, dont 20% financé par le Collège des Ecoles Doctorales sur sa dotation globale de fonctionnement.

La réponse à ce projet, par ailleurs soutenu par l'AVRUL et le Rectorat de l'Académie de Limoges, interviendra, en principe, dans le courant du mois de **juillet 2024**.

III - PRESENTATION DU DISPOSITIF VAE ET VAE INVERSÉE (Diapositives 15 à 21)



Mme Claude RAYNAUD, Directrice de la formation à la CCI formation de Haute Vienne présente aux membres du conseil les dispositifs **VAE et VAE inversée**, soit :

- **Les étapes de la VAE** : dossier de candidature, recevabilité, dossier de validation, entretien avec le jury
- **Les grilles d'évaluation** proposées par la CCI pour les dossiers de candidatures et de validation,
- Les modalités de l'**entretien avec le jury** et de **validation du diplôme**.

En complément, elle précise que de **nouvelles expérimentations** viennent d'être introduites par la réglementation, dont l'introduction de la notion d'« **architecte de parcours** », qui crée ainsi une frontière entre accompagnement et certification.

Cet aménagement interroge à l'heure actuelle la plupart des organismes certificateurs, dont l'Université de Limoges et la CCI, puisque les architectes de parcours pourront appartenir à des structures externes, et donc ne pas détenir de réelles connaissances du diplôme visé par le candidat.

Sur ce point, Sylvain BENOIT précise qu'un « *architecte de parcours* » sera recruté prochainement à la DFCA, permettant à l'Université de Limoges de se positionner comme « *architecte de parcours* ».

Vincent Gloaguen précise que 3 VAE doctorale sont actuellement en cours à l'Université de Limoges.

Danielle Troutaud ajoute qu'un groupe de travail autour de la VAE, animé par M. Frédéric Tron, est également en place à l'Université de Limoges.

IV – RESTITUTION DES ÉCHANGES AUTOUR DE L’HDR (diapositives 24 à 26)



Vincent GLOAGUEN indique que la procédure HDR, actuellement en vigueur à l’UL, s’appuie sur une validation d’un Conseil Scientifique de 2006.

Il était donc devenu nécessaire de revoir cette procédure, compte tenu des nombreuses évolutions structurelles et règlementaires intervenues depuis.

Pour ce faire, Vincent GLOAGUEN et Aurélie ANGLERAUD ont, tout d’abord, rencontré individuellement chaque équipe de direction d’ED pour échanger sur cette thématique.

Une synthèse de ces discussions ainsi que des propositions sont ainsi formulées auprès des membres du conseil :

- Le terme « **chargé de suivi** » qui pourrait être remplacé par celui de « **garant** »,
- Le **nombre de rapporteurs** proposés par le chargé de suivi/garant, qui pourrait être réduit de 4 à 3,
- Le **décal entre l’inscription du candidat et la soutenance** qui pourrait être ramené à 3 ans au lieu de 4, pour être en adéquation avec la durée de référence d’une thèse,
- L’ajout d’une question dans le dossier de candidature adressée au candidat, pourrait être intégré afin de savoir s’il a suivi le **module de sensibilisation à l’encadrement doctoral** proposé par le CED

A l’issue de cette présentation, plusieurs remarques et questions sont formulées par les membres du conseil :

- Soazig VILLERBU intervient pour préciser qu’il ne devrait pas être possible d’avoir son ancien directeur de thèse comme garant de son HDR.
- Danielle TROUDAUD a constaté, en tant que VP du Cac restreint, que certaines personnes émettent plusieurs avis au titre des différentes fonctions qu’elles occupent.
- Anne Julien VERGONJANNE souhaiterait qu’il soit possible à un candidat de présenter sa candidature sans chargé de suivi/garant. Sur ce point, les avis ne sont pas unanimes. Aussi, sur proposition d’Isabelle KLOCK – FONTANILLE, il pourrait, dans ce cas, être fait appel à un chargé de suivi/garant extérieur mais associé à une Unité de Recherche de l’établissement, comme cela se pratique pour les disciplines rares.

A l’appui de ces échanges, une nouvelle procédure sera proposée pour le prochain conseil du CED, de juin 2024, pour une mise en œuvre à compter de la rentrée 2024/2025.

V – ÉVÉNEMENTIEL (diapositives 28 à 32)



Frédérique SAVIGNAT fait un rappel des prochains événements à venir :

- La **cérémonie de remise des diplômes** ainsi que le **prix de thèse** auront lieu le 24 mai 2024 à la FDSE (Amphi 600), sous le parrainage de Madame Françoise TULKENS.

Concernant les prix de thèse, une commission de présélection, constituée des équipes de direction des ED et du directeur du CED, se réunira dans le courant du mois de mai, afin de retenir les 10 candidats qui seront convoqués à l’audition du 24 mai 2024.

- **Ma Thèse en 180 secondes**, évènement reconduit dans le périmètre Université de Limoges - Université de Poitiers - ISAE-ENSMA se tiendra le 7 Mars 2024 à 15h30 à l’Université de Limoges (site des Jacobins) pour la finale locale puis le 19 Mars 2024 à 17h à l’ENSMA pour la finale du regroupement Nord Aquitain.

VI – PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ADPLIM (diapositives 34 à 49)



Clarisse BROSSIER et Milène PARQUET, trésorières de l'Association ADPLIM proposent une présentation de l'association.

Cette association a été **créée en 2016**, à l'initiative de doctorants de l'ED Sciences Biologiques et Santé.

Elle est désormais ouverte aux doctorants de toutes les Écoles Doctorales. Le **montant de l'adhésion**, fixé à 10€, permet de bénéficier des activités proposées par l'association ainsi que de certains avantages conclus avec des partenaires divers et variés.

La vie de l'Association est rythmée par un évènement mensuel en moyenne. Les **traditionnelles JEDI** s'inscrivent dans ce programme d'action et se tiendront cette année les **24, 25 et 26 juin prochains**.

VII - POINTS DIVERS (diapositives 52 à 60)



1. Soutenances de thèse

Claire BUISSON fait un rappel des **étapes et des échéances de pré-soutenance** et insiste sur l'importance de respecter ce retroplanning pour permettre à chaque soutenance de se dérouler dans des conditions appropriées.

En effet, au cours de l'année écoulée de nombreux écarts ont été constatés puisque :

- 13% des dossiers de soutenance sont réceptionnés hors délais,
- 60% des dossiers de soutenances ont été reçus dans le délai toléré des 6 semaines avant la soutenance
- Seulement 27% des dossiers de soutenances ont été reçu dans le délai conforme au délai des 2 mois avant la soutenance

Il est donc demandé aux directeurs d'Écoles Doctorales de rappeler et de veiller au respect de ces échéances au sein de leurs périmètres respectifs, afin d'assurer le bon déroulement des soutenances à venir.

2. Convention Individuelle de Formation

Depuis cette année universitaire, tous les doctorants de 1^{ère} année doivent compléter, avec l'**appui de leur(s) directeur(s) de thèse, leur Convention Individuelle de Formation (CIF)** dans leur espace ADUM.

A ce jour, seulement 13 CIF ont été validées sur les 132 attendues.

Vincent GLOAGUEN, fera donc prochainement une relance à tous les doctorants concernés ainsi qu'à leurs encadrants, pour que ce document soit rapidement complété.

3. Appel à candidature « contrats doctoraux handicap »

Aurélié ANGLERAUD précise que ce dispositif a été lancé par le ministère en 2011. En 2016, un **nouveau critère** a été introduit pour donner un rôle plus actif aux établissements dans cette politique en faveur de l'inclusion.

Ainsi, chaque établissement désireux de proposer des dossiers dans le cadre de cette campagne dédiée, doit désormais **s'engager à financer**, en contrepartie, **autant de contrats** à destination de doctorants Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE), que ceux alloués dans le cadre de l'appel à candidature ministériel.

Afin d'appliquer cette disposition et en concertation avec le Pôle Recherche et le Vice - Président Recherche, en charge de l'attribution des moyens dédiés à la recherche, il est proposé de **réserver** chaque année, à compter de l'année 2025/2026, **une thèse État**, en contrepartie de la thèse qui sera financé dans le cadre de l'Appel à candidature ministériel.

Le recrutement de ces doctorants BOE sera alors effectuée dans le cadre d'un **appel à candidature dédié**, par une **commission composée des directeurs des ED et des instituts de recherche**.

Cette proposition, validée à l'unanimité par les membres du Conseil, sera soumise aux directeurs des Instituts de Recherche puis à la Commission Recherche de mai 2024.

4. Aide à la mobilité des doctorants

Aurélie ANGLERAUD rappelle les axes du dispositif d'aide à la mobilité des doctorants, soutenu financièrement par le CED :

- **Congrès/ colloques d'envergure internationale avec communication écrite ou orale** : les montants accordés sont de 350€ maximum pour les déplacements au sein de l'Espace Economique Européen (EEE) et 700€ max pour les déplacements hors EEE. Les doctorants peuvent soumettre, au plus, 2 dossiers dans ce cadre pendant leur thèse
- **Séjours scientifiques à l'étranger** : Ces déplacements doivent nécessairement s'inscrire dans le cadre d'un **partenariat avec un organisme dans le pays partenaire**. Les doctorants peuvent y prétendre une fois pendant leur thèse pour un montant de max 1 500€.

La gestion initiale des déplacements qui émanent à ce dispositif est assurée par les Unités de Recherche. La **dépense est ensuite réaffectée sur le budget du CED** au retour de mission du doctorant.

Le délai de dépôt de la demande auprès du Collège des Écoles Doctorales est désormais réduit de 2 à **1 mois avant le départ en mission**.

5. Mission d'enseignement

Les doctorants sous contrat doctoral ont pour obligation de suivre une **formation d'initiation à l'Enseignement Supérieur** dès lors qu'ils souhaitent enseigner à compter de leur 2^{ème} année de thèse.

Cette formation, mis en place par le CED, est découpée en trois modules :

- **Module 1** : La pédagogie et les métiers de l'enseignement
- **Module 2** : Communiquer et prendre la parole en situation pédagogique
- **Module 3** : La pédagogie numérique à distance

Pour les Écoles Doctorales BCS et SI, les doctorants doivent ensuite participer à des **comités de liaison**, chargés de **mettre en relation les doctorants et les responsables pédagogiques**, de façon à identifier et quantifier les interventions possibles. Ces comités se tiendront selon le calendrier ci - après :

- École Doctorale BCS : Lundi 10 Juin après-midi,
- École Doctorale SI : Jeudi 13 juin matin + après-midi (selon le nombre de candidatures)

6. Points divers

- Mme Anne Julien VERGONJANNE intervient pour savoir s'il est possible de déposer un fichier joint via la plateforme ADUM dans le cadre des CSI. Aurélien ANGLERAUD lui indique que cette demande

a bien été remontée auprès des équipes techniques d'ADUM mais qu'elle n'a pas été retenue, au vu de l'impact en termes de stockage qu'elle nécessiterait. Il est en revanche possible de revoir le paramétrage des mails générés depuis ADUM pour indiquer qu'un tel document doit être produit par les doctorants de cette ED.

- Mme Anne Julien VERGONJANNE souhaite savoir si le télétravail a été mis en place pour les doctorants dans notre établissement. Vincent GLOAGUEN lui indique qu'un groupe de travail chargé de réfléchir aux congés des doctorants est actuellement en place. Il précise qu'au travers des discussions engagées dans ce périmètre, la question du télétravail a été abordée. A ce jour toutefois, et en attente de conclusion les doctorants restent exclus de ce dispositif, en application de la charte du télétravail en vigueur au sein de l'établissement.
- Madame Véronique DELUCHAT demande s'il est possible d'intégrer la formation « R » aux formations transversales. Frédérique Savignat lui indique que la thématique peut effectivement être abordée mais davantage au titre des formations scientifiques de l'ED. Elle indique que l'Urfist de Bordeaux peut proposer ce module.

La séance est levée à 17h30 par Vincent GLOAGUEN.

Le prochain conseil des Écoles Doctorales aura lieu le 5 juin 2024.